

L'Echo des Relais

Janvier 2022,
 n°14

Dans ce numéro :

Edito	1
Dossier : La nouvelle convention collective	2
Le Prix jeunesse	4
Article : L'allaitement	4
Le Forum	6
Vie du RAM Infos A vos agendas	7
Planning	8

Edito

La page de l'année 2021 se tourne, les bons souvenirs resteront écrits : des sorties, des animations (dans leur grande majorité, maintenues), mais aussi la visite d'un secrétaire d'Etat, la 1^{ère} édition du Prix Jeunesse des Terres du Val de Loire ou encore le forum petite enfance du 20 novembre dernier. Le vif succès de tous ces projets montre à quel point la petite-enfance est dynamique sur notre territoire. Bravo à tous les acteurs-trices qui la font vivre au quotidien.

Assurément, l'année 2022 ne sera pas moins énergique : des relais qui changent en nombre et qui changent

de noms (que je vous laisse découvrir dans ce numéro), une nouvelle convention collective... et toujours, à vos côtés : des projets, des envies, des nouveautés. Merci aux animatrices pour leur investissement sans faille. Je souhaite à chacune une pleine santé qui vous permettra : de profiter des fêtes de fin d'année avec vos proches et d'accueillir 2022 avec sérénité, épanouissement, réussite et prudence bien entendu.



Bernard ESPUGNA,
Vice-président de la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse et les affaires scolaires.



ZOOM SUR... LE SPECTACLE CIRCUS

Lundi 22 novembre, Camille Rocquencourt a présenté son spectacle CIRCUS :

« Fanny est une petite fille rêveuse qui a la bougeotte. Sur une main ou sur la tête, cabriole ou pirouette, au sol ou dans les airs, roue ou roulade, elle est sans cesse en mouvement. Fanny a un secret, elle rêve de devenir trapéziste. »

Les enfants ont découvert les différentes disciplines du Cirque (équilibre, jonglerie, cerceau aérien, trapèze, acrobatie), en utilisant également le théâtre d'ombres et la manipulation d'objets.

CONTACT & ACTUALITÉS

Relais Petite Enfance Terres de Beauce

61 rue de la Planche 45130 Baccon—ram.frimouz@ccterresduvalde Loire.fr jusqu'au 10 janvier puis rpe.terres.beauce@ccterresduvalde Loire.fr —06 82 92 95 91

Toutes les actualités des RAM sur : <https://www.ccterresduvalde Loire.fr/listes/petite-enfance/>





Dossier : La nouvelle convention collective

La nouvelle convention collective nationale entrera en vigueur au 1er janvier 2022. Elle comporte un socle commun pour les assistants maternels et les salariés du particulier employeur ainsi qu'un socle spécifique pour chacun.

A partir d'informations recueillies auprès de la FEPEM et de la DIRECCTE nous vous présentons les **principaux** changements :

Ancienne CCN	Nouvelle CCN
Modification de langage	
Année complète (52 semaines) Année incomplète (46 semaines ou moins) <i>(Art 7)</i>	Accueil de l'enfant 52 semaines par période de 12 mois Accueil de l'enfant 46 semaines ou moins par période de 12 mois <i>(Art 109)</i>
Salaire minimal conventionnel	
Le salaire horaire brut de base ne peut être inférieur à 1/8 ^{ème} du salaire statutaire brut journalier. <i>(Art 7)</i>	2,97€ Brut par heure et par enfant Le salaire minimal est majoré de 3% si le salarié est titulaire du titre assistant-maternel-garde d'enfants à domicile. <i>(Annexe 5 CCN)</i>
Retrait des jours enfant malade	
Possibilité de déduire 10 jours d'accueil si l'enfant est malade sur présentation d'un certificat médical, dans les 48h. <i>(Art 14)</i>	Possibilité de déduire 5 jours d'accueil si l'enfant est malade sur présentation d'un certificat médical, au plus tard au retour de l'enfant. <i>(Art 105)</i>
Heures complémentaires	
Rémunération au salaire horaire brut de base <i>(Art 7)</i>	Possibilité de les majorer, à faire figurer dans le contrat. Si le nombre d'heures effectuées excède 1/3 de la durée des heures prévues au contrat de travail pendant 16 semaines consécutives > Obligation pour les parties de revoir la mensualisation du contrat de travail <i>(Art 96-4 + 110-1 + 135)</i>
Heures majorées	
Obligation de majoration mais pas de taux minimal pour les heures à partir de la 46 ^{ème} heure <i>(Art 7)</i>	Majoration minimale de 10% des heures à partir de la 46 ^{ème} heure <i>(Art 110-1)</i>
Majoration pour travail un jour férié	
1er mai majoration à 100% Jours fériés travaillés prévus au contrat – pas de majoration. <i>(Art 11)</i>	1er mai majoration à 100% Pour les autres jours fériés travaillés majoration de 10% <i>(Art 47-2 + 101)</i>
Paiement indemnité de congés payés en accueil de 46 semaine ou moins (incomplète)	
4 possibilités de rémunération : - 1/12 ^o de l'indemnité CP versé chaque mois - 1 seule fois au mois de juin - Lors de la prise principale des congés - Au fur et à mesure de la prise des congés <i>(Art 12)</i>	SUPPRESSION de la possibilité de payer au 1/12 ^o . Mais conservation des modes : 1 seule fois au mois de juin, lors de la prise principale des congés et au fur et à mesure de la prise des congés. Toute autre modalité de paiement est proscrite. <i>(Art 102-1-2)</i>
Montant minimal des indemnités d'entretien	
85 % du minimum garanti pour 9h d'accueil <i>(Art 8)</i>	90 % du minimum garanti pour 9h d'accueil <i>(Art 114-1)</i>
Maladie de l'assistante maternelle pendant les congés payés	
Absence de report	Si le salarié est placé en arrêt maladie avant ou pendant ses congés payés, report des jours de congés payés correspondants <i>(art. 48-1-1-3)</i>

Dossier : La nouvelle convention collective (suite)

Ancienne CCN	Nouvelle CCN
Retenue pour absence	
Absence de détail	Calcul de la retenue pour absence en proportion du nombre d' <u>heures</u> du mois non travaillées en cas d'accueil sur 52 semaines par an, ou du nombre de <u>jours</u> du mois non travaillés en cas d'accueil sur 46 semaines par an au plus. Explications des calculs. <i>(Art. 111)</i>
Préavis	
La 1 ^{ère} année du contrat : 15 jours de préavis Au-delà d'un an : 1 mois de préavis <i>(Art 18 c)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Moins de 3 mois : 8 jours - Entre 3 mois et 1 an : 15 jours - Au-delà d'un an : 1 mois <i>(Art 120)</i>
Régularisation lors d'un accueil de 46 semaines ou moins (incomplète)	
A la fin du contrat : comparaison des heures d'accueil réellement effectuées, sans remettre en cause les conditions définies à la signature du contrat, avec celles rémunérées. S'il y a lieu, l'employeur procède à une régularisation. <i>(Art 18 d)</i>	Chaque année : comparaison des heures d'accueil réellement effectuées, sans remettre en cause les conditions définies à la signature du contrat, avec celles rémunérées, sans paiement. A la fin du contrat, liquidation et compensation des régularisations annuelles et prévisionnelles. <i>(Art 124)</i>
Indemnité de rupture de contrat	
A partir de 12 mois d'ancienneté, 1/120 ^e du total des salaires Nets perçus pendant le contrat. <i>(Art 18)</i>	A partir de 9 mois d'ancienneté, 1/80 ^e du total des salaires Bruts perçus pendant le contrat. (Indemnité exonérée de cotisations sociales et non imposable) <i>(Art 121-1)</i>
Reprise de l'ancienneté en cas de fratrie	
Rien de prévu	Les parties conviennent, dans le cadre du nouveau contrat de reprendre l'ancienneté acquise par l'assistant maternel au titre du contrat le plus ancien, toujours en cours. <i>(Art 90-1)</i>
Retrait ou suspension d'agrément	
Contrat rompu > À partir d'un an d'ancienneté, indemnité de rupture sauf en cas de faute grave ou lourde. <i>(Art 18-e)</i>	Contrat rompu sans indemnité de rupture <i>(Art 119-3)</i>
Indemnité de départ à la retraite	
Prise en compte de l'ancienneté avec l'employeur et versement d'une indemnité, par ce dernier : - 1/2 mois de salaire si elle a plus de 10 ans d'ancienneté - 1 mois de salaire si elle a plus de 15 ans d'ancienneté <i>(Absence de disposition conventionnelle)</i>	A partir du 01/01/2023, prise en compte de l'ensemble de la carrière. Indemnité déterminée à partir du salaire de référence = moyenne des salaires bruts des 5 années précédant le droit à la retraite. - 1 mois à compter de 10 ans - 1,5 mois entre 15 et 20 ans - 2 mois entre 20 et 30 ans - 2,5 mois au-delà <i>Versée par un fond auquel l'employeur cotisera.</i> <i>(Annexe 4)</i>

Impact sur les contrats en cours :

- Pour les contrats signés avant le 1^{er} janvier 2022, la nouvelle convention s'applique de fait.
- Il n'y a pas d'obligation de faire un avenant au contrat de travail mais fortement recommandé.

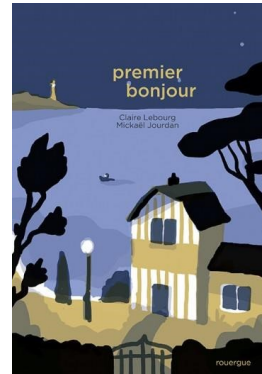
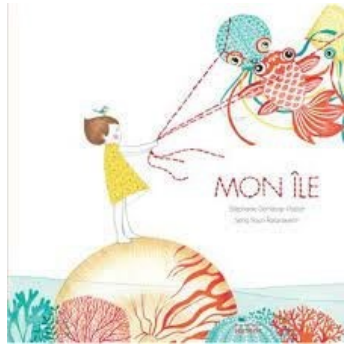
Liens utiles / contacts :

- Le code du travail numérique : <https://code.travail.gouv.fr/>
- Site internet de la DREETS Centre Val de Loire : <https://centre-val-deloire.dreets.gouv.fr/Loiret>
- Site Légifrance vers la version complète de la convention collective : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/bocc?id=boc_20210016_0000_0019.pdf&isForGlobalBocc=false

Prix Jeunesse des Terres du Val de Loire

Et voilà la sélection officielle pour l'Édition 2022. La date d'arrêt des votes a été fixée au vendredi 11 mars. Les livres seront lus sur les temps d'accueils-jeux pour vous faire voter ainsi que les enfants. Vous pouvez les retrouver également dans les médiathèques et autres espaces de lectures publiques.

Prix Jeunesse des Terres du Val de Loire



Article : L'allaitement

Beaucoup de mères témoignent d'un meilleur vécu des séparations du couple mère-enfant grâce aux « tétées retrouvailles ». En tant que professionnelle, vous vous questionnez sur votre posture pour accueillir l'enfant et sa famille. Quels sont les bienfaits ? Comment permettre aux enfants d'accepter le biberon ? Quel est votre place en tant que professionnelles de la petite enfance.



Les bienfaits de l'allaitement

Pour le bébé, de nombreuses études montrent que l'allaitement a différents bienfaits :

- ◆ Le lait maternel contient tous les éléments nécessaires à la croissance et au développement de l'enfant : eau, vitamines, sels minéraux, oligo-éléments, sucres, graisses, protéines, enzymes, hormones...
- ◆ Le lait maternel s'adapte aux besoins de l'enfant au fil du temps : la composition du lait évolue au fil des mois, des semaines, au cours de la journée, et même pendant la tétée ! Cette évolution permet de donner au bébé un lait qui s'adapte parfaitement à ses besoins.
- ◆ Le lait maternel protège l'enfant des maladies : Par l'allaitement, la maman transmet ses propres anticorps, ce qui protège le bébé efficacement contre les microbes. Grâce à cela, les bébés allaités ont en moyenne moins d'otites, d'infections gastro-intestinales ou respiratoires. Il y a aussi moins de risque de diabète à l'âge adulte.
- ◆ Le lait maternel est très facile à digérer : c'est pour cela qu'il est particulièrement recommandé pour nourrir les enfants prématurés.

L'allaitement a également des bienfaits pour la santé de la maman :

- Allaiter permet de mieux récupérer après la gros-

sesse. L'utérus reprend sa place plus rapidement après la naissance.

- Allaiter protège de certaines maladies : cela diminue le risque d'avoir un cancer du sein ou de l'ovaire, une maladie cardio-vasculaire, un diabète, de l'endométriose.
- Allaiter est une des façons de créer un lien avec son bébé : L'allaitement est un moment de complicité.

Quelques livres :



Accueillir un bébé allaité en tant qu'assistante maternelle

Il n'y a aucune contre indication à l'accueil d'un enfant allaité. Comme dans toutes les situations, le dialogue et l'échange avec les parents sont primordiaux. Parents et assistantes maternelles expriment leurs attentes, souhaits et éventuellement leurs inquiétudes...

Article : L'allaitement... (suite)

Janvier
2022,

Il faudra aussi être rigoureux dans la prise en charge du lait maternel, dont sa conservation : Réfrigérateur pas plus de 48h et à 4°C, pas de micro-onde...

Mais, comment le bébé va arriver à passer du sein au biberon ?



Du sein au biberon

A priori, il n'est pas nécessaire que le bébé prenne des biberons avec ses parents avant de les prendre chez vous. Il peut tout à fait apprendre avec vous. Néanmoins, l'enfant et les parents vont devoir se préparer à ce changement de rythme et d'environnement. Les rendez-vous en amont et l'adaptation vont y contribuer.

L'enfant peut commencer par accepter quelques millilitres avant de prendre de plus grandes quantités. A partir du moment où il sait prendre quelques gorgées, c'est qu'il est capable de prendre plus, s'il est d'accord ! Plusieurs petites prises peuvent être plus efficaces les premiers temps puis l'enfant apprend à prendre de plus grosses quantités à la fois.

Comme pour tout apprentissage, enfant et adulte doivent être dans de bonnes conditions. L'environnement doit être calme et apaisé. Il est préférable que l'enfant ait faim sans être affamé. Pour cela, voici quelques signes que peut montrer l'enfant : ses yeux bougent sous ses paupières fermées, sa bouche fait des mouvements de succion, ses bras et ses jambes s'agitent. Par la suite, il ouvre les yeux, porte ses mains à sa bouche et tourne la tête pour chercher le sein.

Le bébé peut-être installé à la verticale, soit dos à vous, soit dans un transat en face à face.

Présenter la tétine doucement au contact des lèvres, sans la forcer dans la bouche du bébé. Proposer différentes tétines fonctionne bien chez certains bébés mais pour d'autres il peut être nécessaire de respecter le temps d'apprentissage en présentant toujours la même tétine. Il est possible également d'essayer de lui donner le lait au verre ou à l'aide d'une tasse. La prudence sera de rigueur.

Dans les débuts, il est possible que l'enfant refuse de boire chez vous. Soyez rassurée ! Si l'enfant peut tenir toute une nuit sans manger, il peut aussi tenir toute la journée sans se mettre en danger.

Ne plus avoir le sein peut être très frustrant et l'enfant doit apprendre à passer par dessus cette frustration. L'accompagner dans cette phase est très important.

Parler au bébé pour lui expliquer ce qui se passe et l'encourager. Le féliciter pour ses progrès même s'il n'a pris que très peu de lait.

La patience et les paroles bienveillantes seront donc indispensables.

Sources : <https://www.lactissima.com/a-tire-d-ailes/assistante-maternelle-et-bebe-allait/>
<https://www.1000-premiers-jours.fr/fr/les-bienfaits-de-lallaitement>

« La patience est le maître mot pour permettre à un enfant allaité de vivre la frustration de ne plus avoir le sein. »

L'allaitement ÉCOLOGIQUE (ET ÉCONOMIQUE)



LE LAIT MATERNEL EST UNE RESSOURCE NATURELLE, RENOUVELABLE ET ÉCONOMIQUE.

Tout est là !

VOTRE ENFANT N'EST PAS LE SEUL À EN TIRER DES AVANTAGES, LA PLANÈTE ET VOTRE PORTEFEUILLE AÜSSI !



Boutiquebougribouillons.fr
Affiche n°5 de la série « l'allaitement », disponible gratuitement (sous conditions) sur bougribouillons.fr

Nouveauté CCTVL

« Assistantes Maternelles et élus ont eu la délicate mission de proposer les noms des nouveaux Relais Petite Enfance (RPE). Voici ci-dessous le résultat :

- « RPE Terres d'Ardoux » pour les communes de *Baule, Cléry-Saint-André, Dry, Lailly-en-Val, Mareau-aux-près, Messas, Mézières-lez-Cléry*
- « RPE Terres des Mauves » pour les communes de *Baccon, Le Bardon, Chaingy, Coulmiers, Huisseau-sur-Mauves, Meung-sur-Loire, Rozières-en-Beauce, Saint-Ay*
- « RPE Terres de Beauce » pour les communes de *Beauce la Romaine, Binas, Charsonville, Epieds-en-Beauce, Saint-Laurent-des-Bois, Villermain*
- « RPE Terres Balgentiennes » pour les communes de *Beaugency, Cravant, Tavers, Villorceau*

Nous aurons besoin de vous pour diffuser nos nouvelles adresses mails qui devront être opérationnelles dès janvier. »

Retour sur Le Forum : Zoom sur la Petite Enfance : Ensemble !

Le Forum « Zoom sur la petite enfance, ensemble ! » a eu lieu le samedi 20 novembre 2021 au centre de loisirs de Meung-sur-Loire.

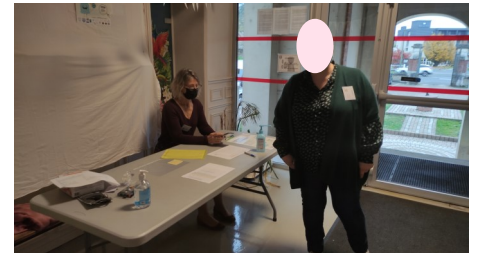
Cette matinée fût riche en découvertes, échanges, rencontres. Les petits ont eu plaisir à écouter des histoires, jouer avec la semoule, grimper / sauter sur la structure de motricité.... Chacun a trouvé son compte parmi de nombreuses propositions !

Un grand merci aux assistantes maternelles qui se sont impliquées pour cette manifestation : les préparatifs en amont et/ou dans le déroulement même de cette matinée. Sans vous, ce ne serait pas aussi riche et varié ! Encore un grand merci et Bravo !!!



L'installation !

Vendredi 19 novembre



Accueil de qualité des 167 visiteurs (adultes et enfants)



Spectacle « L'île aux animaux » de la Cie Idées Mobiles



L'espace motricité et exposants.



L'espace livres



L'espace « activité » : proposé par les assistantes maternelles.



Témoignage de Cléa

« J'ai adoré pouvoir participer au forum bien que j'avais mes enfants avec moi. L'organisation, les personnes des stands et bien sûr les professionnels de la petite enfance étaient vraiment super accueillants avec de grands sourires même masqués !

De beaux échanges et de belles rencontres entre professionnels ainsi qu'avec les familles venues avec leurs enfants ou petits-enfants. Tout était adapté pour qu'ils puissent profiter des activités proposées : Jeux de transvasements, de motricité fine, activités manuelles, jeux de société, activités autour des livres et activités autour de la saison d'automne !

Le spectacle était au top et complètement adapté aux petits comme aux plus grands !

La prochaine édition, c'est sûr, j'y serai !!

Bravo au travail effectué en amont, car même si tout le monde ne pouvait pas être là le jour J, beaucoup ont participé à la préparation et à l'organisation de cet événement ! Cela fait du bien de retrouver du vivre ensemble dans notre profession ! »

Merci Cléa (AM d'Epieds-en-Beauce)

La vie du RPE en Images...

Janvier
2022,



28 septembre 2021
Pain à Charsonville



30 septembre 2021
Sortie Pommés



Projet Fable de la fontaine
29 novembre 2021—Expo & lecture d'histoires



APPLICATION COTI

PAJEMPLOI a missionné une équipe pour créer une application nommée COTI. Les fonctionnalités principales pour les parents et assistants maternels sont :

- Utiliser un planning partagé ou feuille de présence
- Calculs automatisés : salaire, indemnités, congés payés, absences etc. Enfant unique ou fratrie..
- Faites votre déclaration en 1 clic !

L'application devrait voir le jour en 2022, sans dates arrêtées pour le moment. Les parents et assistants maternels qui le souhaitent, peuvent devenir "testeurs" trouveront les informations par ici : [Découvrez l'application Coti ! — Open.urssaf](#)

La vie du RPE : A vos agendas

[Infos COVID]

Un mail est envoyé dès que nous avons une information officielle : actus, consignes, réglementations etc

Les animations

Maintien des consignes : inscriptions (chaque semaine un mail vous sera envoyé), masque, lavage des mains avant et pendant, aération des salles, pass sanitaire etc. Au programme :

Des matinées « motricité »

Des séances sont à organiser avec Manon CHENEL (psychomotricienne).

Des matinées « bibliothèques »

Bénédicte et Marie vous accueillent sur des créneaux réservés pour vous.

« Re-trouvaille » avec vos collègues

Reprise des matinées sur les communes de Baccon, Cravant, Coulmiers et Huisseau-sur-Mauves.

Camaval

Jeudi 31 mars, retrouvons nous à Meung-

sur-Loire déguisés et prêts à jeter des confettis.

Les soirées et évènements Une soirée échanges de pratiques

Le jeudi 10 mars échangeons à l'occasion d'une soirée. Thème à définir.

Salon du livre

Beaugency, Epieds-en-Beauce, Ouzouer-le-Marché et d'autres communes vous attendent à l'occasion du salon du livre de la jeunesse.

Semaine nationale de la Petite Enfance

Du 19 au 26 mars, nous allons partager des animations autour de la semaine nationale de la Petite Enfance. Le thème de cette semaine sera les « Retrouvailles ».

La communication au RPE

Le groupe Whatsapp a été créé. N'hésitez pas à le rejoindre si vous le souhaitez : <https://chat.whatsapp.com/CiScoP0tyGX0XOvJyExG8w>

PMI 41












« Je m'appelle Mélanie WAGNER. Je remplace Auréline LAIR, qui a changé de secteur, à la PMI de Nord Loire Pays de Chambord, depuis le 1er décembre. J'interviens sur les communes de Binas, Beauce la romaine, St Laurent des bois et Villermain. Vous pouvez me contacter au 02.54.55.82.82 ou par mail : melanie.wagner@departement41.fr ».

A compter du 15 janvier, l'organisation au sein du département va être différente. Un courrier postal va ou vous sera envoyé.



La vie du RPE : Planning des animations

De janvier à avril 2022

RPE Fermé		Epieds-en-Beauce avec Bénédicte de 9h30 à 10h30 Ouzouer-le-Marché avec Marie de 10h30 à 11h30					
Vacances scolaires		 Spectacle	 Matinée musique	 Sortie			
janv-22		févr-22		mars-22		avr-22	
1 S		1 M	Epieds-en-Beauce	1 M	Epieds-en-Beauce / Cravant	1 V	
2 D		2 M		2 M		2 S	
3 L	Ouzouer-le-Marché	3 J	Baccon (Crêpes)	3 J	 Baccon	3 D	
4 M	Epieds-en-Beauce	4 V		4 V		4 L	Ouzouer-le-Marché
5 M		5 S		5 S		5 M	Epieds-en-Beauce / Cravant
6 J	RPE Fermé	6 D		6 D		6 M	
7 V		7 L		7 L	Ouzouer-le-Marché	7 J	 O-le-M / Coulmiers
8 S		8 M		8 M	Epieds-en-Beauce	8 V	Huisseau-sur-Mauves
9 D		9 M		9 M		9 S	
10 L	Ouzouer-le-Marché	10 J		10 J	 O-le-M <i>Soirée échange pratique</i>	10 D	
11 M	Charsonville	11 V		11 V	Huisseau-sur-Mauves	11 L	
12 M		12 S		12 S		12 M	
13 J	 O-le-M / Coulmiers	13 D		13 D		13 M	
14 V	Huisseau-sur-Mauves	14 L		14 L	Ouzouer-le-Marché	14 J	
15 S		15 M		15 M	Epieds-en-Beauce	15 V	
16 D		16 M		16 M		16 S	
17 L	Ouzouer-le-Marché	17 J	 O-le-M : atelier	17 J	 Coulmiers	17 D	
18 M	Epieds-en-Beauce	18 V		18 V		18 L	FERIE
19 M		19 S		19 S		19 M	
20 J		20 D		20 D		20 M	
21 V		21 L	Ouzouer-le-Marché	21 L	Binas	21 J	
22 S		22 M	Epieds-en-Beauce	22 M	Epieds-en-Beauce	22 V	
23 D		23 M		23 M		23 S	
24 L	Binas	24 J		24 J	 O-le-M	24 D	
25 M	Epieds-en-Beauce / Cravant	25 V	Huisseau-sur-Mauves	25 V	Huisseau-sur-Mauves	25 L	Ouzouer-le-Marché
26 M		26 S		26 S		26 M	Epieds-en-Beauce
27 J	 O-le-M	27 D		27 D		27 M	
28 V	 Huisseau-sur-Mauves	28 L	Ouzouer-le-Marché	28 L	Ouzouer-le-Marché	28 J	Baccon
29 S				29 M	Verdes	29 V	
30 D				30 M		30 S	
31 L	Ouzouer-le-Marché			31 J	CARNAVAL		